



DIVORCE ET CALCUL DE RECOMPENSE

Par **Visiteur23174**, le **14/03/2011** à **15:44**

Bonjour,

Pour la liquidation de biens et le calcul de récompense, le notaire va t'il se baser sur notre maison actuelle ? Je m'explique :

Vente 2004 : maison bien propre à mon mari 290 000

Achat 2004 : maison en commun, réinjection des 290 000 + crédit 30 000

Vente 2008 : maison en commun 420 000

Achat 2008 : maison en commun : réinjection 280 000 + crédit 70 000

Le reste de l'argent a été dépensé en travaux (sans factures pour la plupart) et il reste 70 000 de crédit actuel.

La récompense sera calculée sur la vente du bien de 2004 ou sur le bien actuel, estimé 380 000 ?

Ou sur la totalité, en cumulant le tout.... je sais que je n'aurai rien à la fin, mais bon...